

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023
COMPTE-RENDU

Date de l'affichage du compte rendu : 28/11/2023

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LONVIS Dominique, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Membres ayant donné procuration : APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs. GASIGLIA Éric à MARTIN Jean-Maurice, LUNARDI Karine à ASTROLOGI TENESSY, PIEYRE Laurence à VERGNET Anne.

Membres absents :

DEVOT Sylvie, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, URSCH Jacky

Mme Brigitte COULET est élue secrétaire de séance.

Délibération	Objet de la délibération	Nature du vote		Décision
2023-41	Compte-rendu des décisions prises depuis la séance du conseil municipal en date du 16 octobre 2023	Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0		DELIBERATION NON SOUMISE AU VOTE
2023-42	Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre de la réhabilitation du bourg centre d'Entre-Vignes	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0		DELIBERATION ADOPTEE L'UNANIMITE
2023-43	Modification du contrat d'assurance des risques statutaires	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0		DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2023-44	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services descendante entre la Communauté de Communes du Pays de Lunel et la commune d'Entre-Vignes	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0		DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2023-45	Approbation de l'avenant au bourg-centre de la commune d'Entre-Vignes - contrat 2 ^{ème} génération 2022/2028	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0		DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2023-46	Consultation du public relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société La Devèze - Avis du conseil municipal	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0		DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Le Maire,

M. Jean-Jacques ESTEBAN

